

Lundi 27 avril 2026

## Communiqué de presse – Cellule d’expertise sur le risque d’incendie

En vue d’évaluer le risque d’incendie en milieu naturel, de formuler des recommandations aux autorités compétentes et d’acter des mesures de prévention auprès des gestionnaires régionaux, la Cellule d’expertise sur le risque incendie, regroupant les différents interlocuteurs du secteur en Wallonie, s’est réunie ce lundi 27 avril sous l’égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d’Expertise (CORTEX) pour faire le point sur la situation.

### 1. Situation météorologique (IRM)

Selon les prévisions de l’IRM, le temps sera sec cette semaine avant l’arrivée de potentielles précipitations ce week-end. Jusqu’à samedi 2 mai, les températures oscilleront entre 6 à 21°C sur le territoire avec de larges éclaircies attendues. Dès ce mardi 28 avril, le vent de secteur nord-est à est sera plus soutenu (de 20 à 30 km/h, voire très localement des rafales jusqu’à 50 km/h). Durant les nuits, une accentuation de la vitesse jusqu’à 60 km/h est possible sur le relief ardennais, en particulier sur les pentes ouest du relief dans les provinces de Luxembourg et Namur.

Par ailleurs, l’humidité de la masse d’air est actuellement de 30 à 40% et aura tendance à diminuer d’ici vendredi ce qui, conjugué à l’orientation du vent, sera un facteur aggravant pour le risque d’incendie. Quant aux précipitations annoncées pour samedi et dimanche, elles auront un caractère orageux (pas de précipitations pluvieuses structurées) avec un cumul entre samedi et dimanche de l’ordre de 10 à 20 L/m<sup>2</sup>

### 2. Situation au niveau du risque (DNF)

Pour les **milieux ouverts** (exemples : pelouses, landes à bruyères, zones à molinies, versants avec herbacées), la cellule de vigilance du Département de la Nature et des Forêts signale un **risque élevé dans toutes les provinces wallonnes de mardi 28 avril à vendredi 1<sup>er</sup> mai inclus**. Le risque sera ensuite modéré pour samedi 2 et dimanche 3 mai, et deviendrait faible à partir de lundi 4 mai grâce aux précipitations annoncées.

Depuis le 23 avril dernier le drapeau rouge est d’ailleurs hissé dans les Hautes Fagnes en raison d’un risque d’incendie modéré (voire localement élevé). En effet, les conditions relevées sur le terrain sont propices pour des départs de feu. Cette mesure préventive vise à limiter les risques d’incendie et à garantir la sécurité des visiteurs ainsi que la protection de cet écosystème fragile. Les cartes des chemins fermés à la circulation sont disponibles sur [cette page](#).

En **milieux forestiers**, le risque restera faible.

### 3. Mesures prises et recommandations

La surveillance par les agents DNF sera intensifiée durant cette période critique. Les gestionnaires de réserves naturelles sont avertis du risque et invités à appliquer toutes les recommandations de lutte contre les incendies.

Afin de réduire les risques d'incendie et, d'autant plus durant cette période de vacances scolaires qui pourrait entraîner une augmentation de la fréquentation du public dans ces zones à risque, le Service public de Wallonie rappelle les recommandations suivantes :

- Il est formellement interdit de faire du feu en forêt ;
- Ne jetez jamais de mégots de cigarette, même par la fenêtre de sa voiture ;
- Évitez de garer une voiture dans les hautes herbes, qui peuvent s'enflammer au contact du pot d'échappement ;
- Ne brûlez pas de déchets verts à moins de 25 m d'une forêt, et prévoyez toujours de quoi éteindre le feu (ex. : tuyau d'arrosage à proximité), respectez aussi les règlements communaux en la matière ;
- Redoublez de prudence lors de travaux avec des outils produisant des étincelles ou de la chaleur (ex. : disqueuse, décapeur thermique) ;
- Soyez très vigilant avec les barbecues : placez-les loin de toute végétation inflammable et prévoyez un moyen d'extinction.

Si vous êtes témoin d'un incendie de forêt ou de broussailles, restez calmes et suivez les étapes suivantes :

1. Alerte les secours en appelant le 112. Donnez votre position avec des repères précis (chemins, parkings, tours de guet, etc.) ;
2. Éloignez-vous en suivant les chemins existants. Ne prenez aucun risque et suivez les consignes des pompiers ou des agents forestiers ;
3. Prévenez les personnes susceptibles d'être en danger.

Pour consulter les interdictions en vigueur, plusieurs sources officielles délivrent les informations utiles :

- Les sites communaux
- Les sites [Actualités - Wallonie](#) et [Feux de forêts: réduisons les risques - L'Environnement en Wallonie](#)
- Les panneaux d'information installés aux zones sensibles

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- [FAQ Prévention incendies en forêt](#)
- [Affiche incendies wallonie web.pdf](#) et [Dépliant incendies wallonie](#) (à noter que les affiches et dépliants sont aussi disponibles en allemand et en néerlandais).

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) poursuivra un monitoring constant de la situation et convoquera si nécessaire la cellule d'expertise afin de réaliser un nouveau point sur la situation.

Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise risque incendie  
Le Directeur du CORTEX  
Simon RIGUELLE

Contact presse :  
Stéphanie Ernoux  
Chargée de communication de crise du Service Public de Wallonie  
[stephanie.ernoux@spw.wallonie.be](mailto:stephanie.ernoux@spw.wallonie.be)

**Service public de Wallonie | SPW Secrétariat général**

Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise  
Courriel : [secretariat.crise@spw.wallonie.be](mailto:secretariat.crise@spw.wallonie.be)